

2.1.1 Sécurité écrit

A. Objectifs et intentions générales

Cette épreuve partielle doit permettre au candidat de démontrer par écrit ses compétences dans tous les domaines liés à la sécurité été et hiver.

B. Domaines de compétences testés

Domaines d'activités A selon la charte des activités professionnelles : Assurer la gestion des risques en toute saison.

C. Conditions cadre de l'examen

a. Déroulement

L'épreuve se déroule par écrit de manière individuelle. Les questions peuvent être posées sur les connaissances, l'analyse et les solutions de problèmes.

b. Durée

2 heures

c. Lieu

En salle

d. Forme de l'évaluation

Les réponses sont corrigées soit par deux experts soit par un logiciel informatique.

e. Matériel autorisé

Matériel pour écrire, règle, boussole, chablon pour mesurer les pentes, Rapex

D. Critères d'évaluation

A chaque question est attribué un certain nombre de points. La note est attribuée en fonction du nombre de points réalisés par rapport au nombre de points maximum x 5 + 1, arrondie au demi note.

E. Particularités

F. Logistique

Formulaires d'examen en français et en allemand, cartes ou extraits de cartes, tables et chaise (Assurée par la Comex).

Références: livres CAS « Sports de montagne d'été », « Sports de montagne d'hiver », « Attention avalanches ! » de ENA, OFSPO, CAS, CSA et Swiss Ski